



## Questions et réponses

### Programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Il n'est désormais plus possible de soumettre une nouvelle demande au programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Si toutefois, vous avez soumis votre demande le 30 juin 2021 au plus tard et que vous avez des questions par rapport à celle-ci (ex : avancement, refus, etc.), nous vous invitons à communiquer avec le centre d'appels CUEC du Gouvernement du Canada au 1 888 324-4201 du lundi au vendredi de 8 h à 21 h (HE).

### Qu'est-ce que le programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)?

Le programme de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est un programme du gouvernement fédéral qui permet d'aider les entreprises et les organismes à but non lucratif à couvrir leurs coûts d'exploitation dus et qui ne peuvent être reportés, tels que les salaires, le loyer, les services publics, les primes d'assurance et l'impôt foncier, pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits en raison des répercussions économiques de la pandémie de coronavirus.

### En quoi ce programme consiste-t-il?

- Ce programme est offert via la Banque Laurentienne à ses clients sous forme d'un prêt à terme de 40 000\$ ou 60 000 \$CAN sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 (pour les détenteurs admissibles).
- Le prêt de 60 000\$ sera assorti d'une radiation de 33,3 % (20 000 \$CAN), si le montant de 40 000 \$CAN est remboursé au complet au plus tard le 31 décembre 2023 (pour les détenteurs admissibles) et le prêt de 40 000\$ sera assorti d'une radiation de 25% (10 000 \$CAN), si le montant de 30 000 \$CAN est remboursé au complet au plus tard le 31 décembre 2023 pour les détenteurs admissibles.
- Si le prêt ne peut être remboursé au 31 décembre 2023, il sera renouvelable pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025 assorti d'un taux d'intérêt de 5 %.

### Remboursement du prêt

#### 1. Quelles sont les modalités de remboursement du prêt de 40 000 \$ ou de 60 000 \$ et de la majoration de 20 000\$?

Les modalités existantes des prêts au titre du CUEC exigent que le solde (excluant le montant pouvant faire l'objet d'une remise) soit remboursé au plus tard le 31 décembre 2022 afin d'être admissible à une remise de prêt partielle. Le gouvernement du Canada a récemment annoncé que la date de remboursement au titre de la remise du 31 décembre 2022 sera reportée au 31 décembre 2023 pour les titulaires de prêts au titre du CUEC qui sont en règle.

Les titulaires de prêts qui sont admissibles au nouveau report de l'échéance seront joints par leur institution financière et les modalités de remboursement qui suivent s'appliqueront lorsque le report de l'échéance sera accepté.

Intérêts :

- 0 % par année jusqu'au 31 décembre 2023.
- 5 % par année à compter du 1er janvier 2024, terme de 2 ans;

Remboursements et échéance :

- Aucune obligation de remboursement du capital jusqu'au 31 décembre 2023.
- Après le 31 décembre 2023, seuls les intérêts sur tout solde restant sont exigibles, jusqu'à ce que la totalité du capital soit exigible le 31 décembre 2025.

Remise de dette :

- Si le capital impayé, excluant le montant d'une remise de dette potentielle, est remboursé d'ici le 31 décembre 2023, le solde restant sera radié, pourvu que le prêt n'ait jamais été en défaut.
  - Pour un prêt de 40 000\$, vous devez rembourser 30 000\$ et le 10 000\$ restant sera radié.
  - Pour un prêt de 60 000\$, vous devez rembourser 40 000\$ et le 20 000\$ restant sera radié.

## **2. À partir de quand puis-je faire le remboursement de mon prêt?**

Vous pouvez dès maintenant commencer à rembourser votre prêt en utilisant la plateforme [BLCDirect](#) ou, si vous n'avez pas accès à *BLCDirect*, en remplissant notre [formulaire de remboursement en ligne](#) disponible sur notre site Internet.

## **3. Quelle est la date limite pour le remboursement de mon prêt?**

Pour bénéficier de la subvention, vous devez rembourser la totalité de votre prêt, excluant la subvention gouvernementale, avant le 31 décembre 2023 pour les détenteurs admissibles. Si le prêt ne peut être remboursé avant le 31 décembre 2023, la subvention offerte par le gouvernement sera transformée en un prêt renouvelable pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, assorti d'un taux d'intérêt de 5 %.

## **4. Si je désire rembourser mon prêt dès aujourd'hui, comment puis-je procéder?**

Vous pouvez faire le remboursement total ou partiel de votre prêt dès maintenant en passant par la plateforme [BLCDirect](#) pour un processus simple et rapide ou en remplissant notre [formulaire de remboursement en ligne](#) disponible sur notre site Internet. Si vous choisissez la deuxième option, soit le formulaire, une fois celui-ci dûment rempli et signé, le montant que vous désirez verser à votre prêt sera débité du compte dans lequel le versement du prêt a été effectué. La transaction sera effectuée dans les 10 jours ouvrables. Il est important de vous assurer d'avoir les fonds disponibles, sinon la transaction n'aura pas lieu et vous devrez remplir un nouveau formulaire.

## 5. Comment est-ce que j'effectue le remboursement de mon prêt sur BLCDirect?

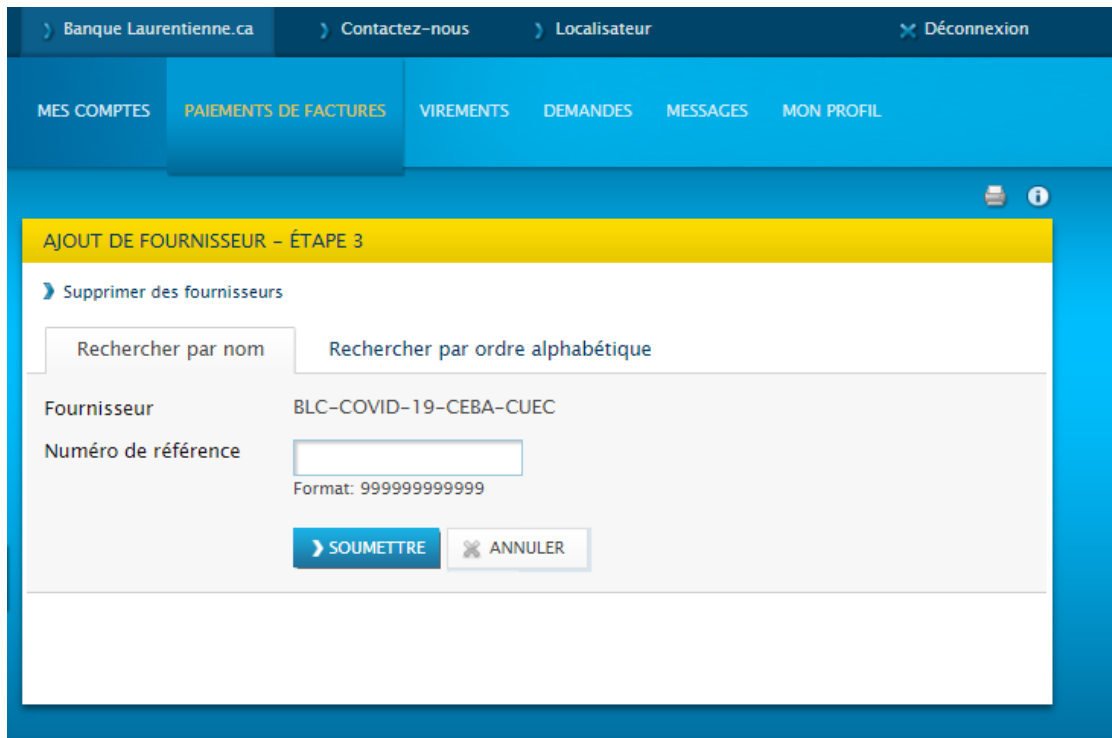
Étape 1 : Allez dans l'onglet « Paiements de factures » et sélectionnez « Ajouter des fournisseurs ».



Étape 2 : Recherchez le nom du fournisseur « BLC-COVID-19-CEBA-CUEC ».



Étape 3 : Assurez-vous de bien sélectionner le fournisseur « **BLC-COVID-19-CEBA-CUEC** » et non pas « **BNC-COVID-19-CEBA-CUEC** ».



Banque Laurentienne.ca | Contactez-nous | Localisateur | Déconnexion

MES COMPTES | **PAIEMENTS DE FACTURES** | VIREMENTS | DEMANDES | MESSAGES | MON PROFIL

AJOUT DE FOURNISSEUR - ÉTAPE 3

Supprimer des fournisseurs

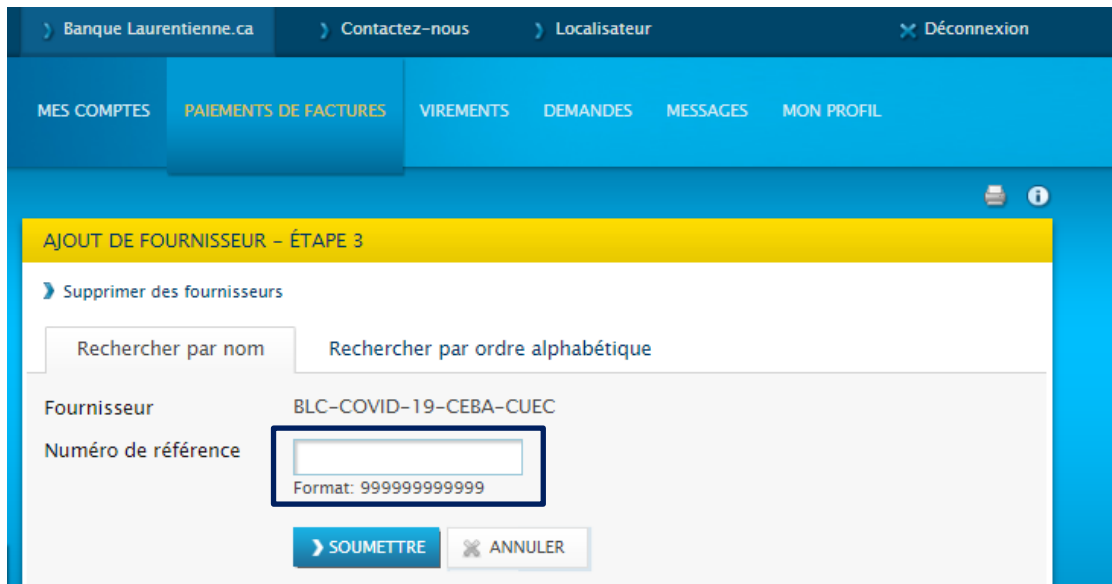
Rechercher par nom | Rechercher par ordre alphabétique

Fournisseur: BLC-COVID-19-CEBA-CUEC

Numéro de référence:   
Format: 999999999999

SOUMETTRE | ANNULER

Étape 4 : Inscrivez votre numéro de référence, qui équivaut à  **votre numéro de prêt à 12 chiffres (les 12 premiers chiffres du numéro donc sans le 503 de la fin)**, et cliquez sur « Soumettre ».



Banque Laurentienne.ca | Contactez-nous | Localisateur | Déconnexion

MES COMPTES | **PAIEMENTS DE FACTURES** | VIREMENTS | DEMANDES | MESSAGES | MON PROFIL

AJOUT DE FOURNISSEUR - ÉTAPE 3

Supprimer des fournisseurs

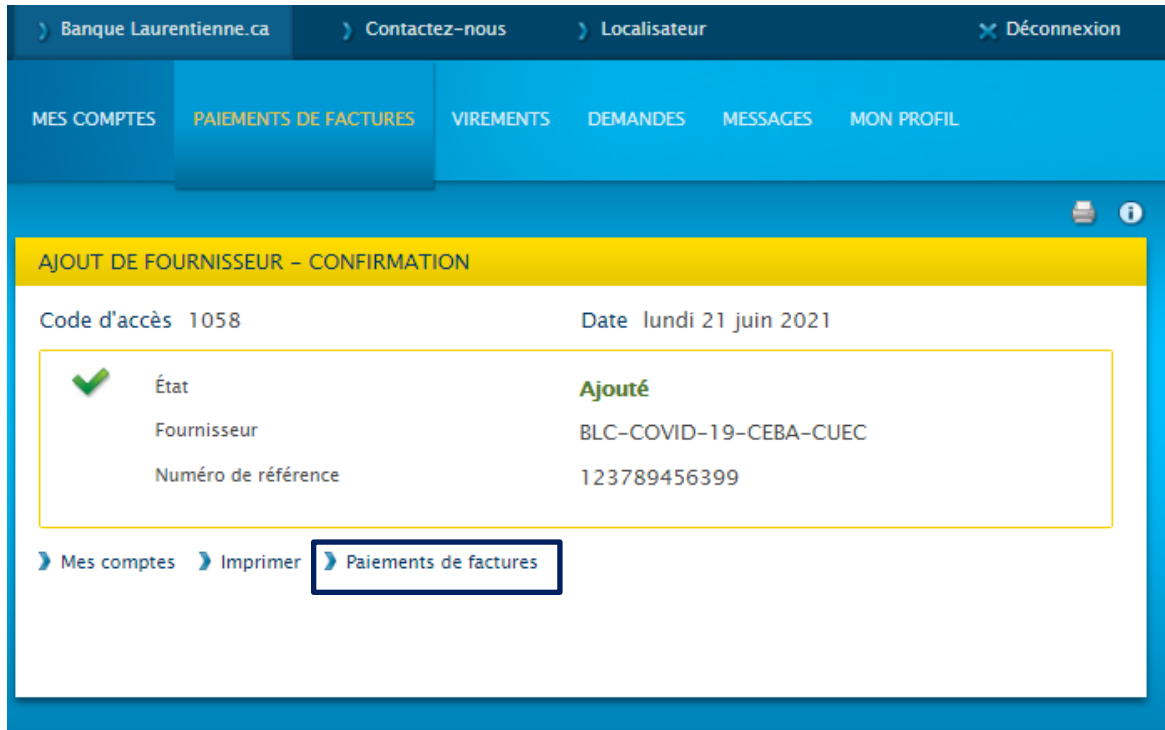
Rechercher par nom | Rechercher par ordre alphabétique

Fournisseur: BLC-COVID-19-CEBA-CUEC

Numéro de référence:   
Format: 999999999999

SOUMETTRE | ANNULER

Étape 5 : Voici ce que vous devriez voir une fois votre numéro de référence ajouté. Pour continuer, cliquez sur « Paiements de factures ».




[Banque Laurentienne.ca](#)
[Contactez-nous](#)
[Localisateur](#)
[Déconnexion](#)

[MES COMPTES](#)
[PAIEMENTS DE FACTURES](#)
[VIREMENTS](#)
[DEMANDES](#)
[MESSAGES](#)
[MON PROFIL](#)

**AJOUT DE FOURNISSEUR - CONFIRMATION**

Code d'accès 1058      Date lundi 21 juin 2021


**État**      **Ajouté**

Fournisseur      BLC-COVID-19-CEBA-CUEC

Numéro de référence      123789456399

[Mes comptes](#)
[Imprimer](#)
[Paiements de factures](#)

Étape 6 : Choisissez le fournisseur et le compte à débiter et inscrivez le montant que vous voulez rembourser.



[MES COMPTES](#)
[PAIEMENTS DE FACTURES](#)
[VIREMENTS](#)
[DEMANDES](#)
[MESSAGES](#)
[MON PROFIL](#)

Paiements de factures

**PAIEMENTS DE FACTURES**

[Ajouter des fournisseurs](#)
[Supprimer des fournisseurs](#)
[Transactions programmées](#)

[Effectuer un paiement](#)
[Enregistrer un paiement périodique](#)

Du compte

Le compte Opérations 578- [redacted]

Définir comme compte par défaut pour tous les paiements de factures

Payer	à	Numéro de référence	Date	Montant
<input checked="" type="checkbox"/>	BLC-COVID-19-CEBA-CUEC	123456789101	13/07/2021 <small>jj/mm/aaaa</small>	<input type="text"/>

Étape 7 : Une fois le paiement effectué, vous obtiendrez une confirmation de paiement comme celle-ci.

**PAIEMENTS DE FACTURES – CONFIRMATION**

Code d'accès 4730091      Date mardi 22 juin 2021

	État du paiement	<b>Accepté</b>
	Du compte	Le compte Opérations 706- [REDACTED]
	À	BLC-COVID-19-CEBA-CUEC #123456789123
	Date du paiement	22 juin 2021
	Montant	0,01 \$
	Numéro de confirmation	194653

[» Mes comptes](#)   [» Imprimer](#)   [» Paiements de factures](#)

Le montant du remboursement sera appliqué à votre prêt dans les 5 à 6 jours ouvrables suivants.

**6. Est-ce possible de faire des paiements préautorisés mensuellement pour rembourser mon prêt?**

Oui. Si vous souhaitez faire plusieurs versements pour rembourser votre prêt, vous devrez programmer le virement préautorisé manuellement sur la plateforme *BLC Direct* en indiquant la somme que vous désirez rembourser.

**7. Où puis-je voir le solde de mon prêt ou obtenir mon numéro de prêt?**

Vous pouvez voir le numéro de votre prêt ou le solde de votre prêt en ligne sur votre compte *BLC Direct*. Si vous n'avez pas activé l'accès *BLC Direct* de votre compte ou si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez contacter notre centre télébancaire au **514 252-1846** ou **1 800 252-1846** (sans frais) pour obtenir le solde de votre prêt.

**8. Je souhaite procéder à la fermeture de mon compte affaires à la Banque Laurentienne, est-ce possible?**

Comme vous avez contracté le prêt dans le cadre du programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, tant que ce prêt est actif, vous devez conserver votre compte affaires avec la Banque Laurentienne. Une fois votre prêt remboursé en entier, vous pourrez, si vous le souhaitez, fermer votre compte.

#### **9. Puis-je faire le remboursement en succursale?**

Non. Le remboursement de votre prêt du programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ne peut se faire en succursale. Pour rembourser votre prêt, vous devez aller sur [BLC Direct](#) ou sur notre site Internet et remplir le [formulaire de remboursement en ligne](#) pour effectuer le paiement.

#### **10. Combien de temps dois-je prévoir avant que le remboursement de mon prêt soit traité dans votre système?**

Si vous avez effectué le paiement à l'aide de la fonction Paiements de factures de la plateforme *BLC Direct*, le paiement sera débité automatiquement de votre compte et le montant sera appliqué à votre prêt dans les 5 à 6 jours ouvrables suivants.

Si vous avez rempli le formulaire de remboursement en ligne et si tous les signataires identifiés au prêt ont également signé la demande, veuillez prévoir jusqu'à 10 jours ouvrables avant que le paiement soit débité de votre compte.

#### **11. Vais-je recevoir un relevé de fermeture ou quittance?**

Il n'y a pas de quittance pour ce type de prêt, c'est le contrat qui vous lie au gouvernement. Il n'y a aucun relevé envoyé automatiquement à la suite de votre remboursement. Vous recevrez un relevé de prêt à la fin de l'année soit en janvier. Vous pouvez voir le solde de votre prêt en ligne sur votre compte *BLC Direct*. Si vous n'avez pas activé l'accès *BLC Direct* de votre compte ou si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez contacter notre centre télébancaire au 514 252-1846 ou 1 800 252-1846 (sans frais) pour obtenir le solde de votre prêt.

### **POUR LE FORMULAIRE EN LIGNE SEULEMENT**

#### **12. Nous avons plusieurs signataires autorisés sur notre compte affaires, pouvons-nous faire un remboursement partiel en ligne si l'un de nous l'autorise?**

Vous pouvez faire un remboursement partiel ou complet à partir de votre compte à tout moment. Toutefois, si votre compte a plusieurs signataires autorisés, vous devez vous assurer de suivre le processus de signatures multiples détaillé dans le formulaire de remboursement en ligne afin d'obtenir toutes les signatures requises pour effectuer un remboursement.

#### **13. En remplissant mon formulaire, j'ai fait une erreur que je souhaite corriger; comment dois-je procéder?**

Si vous avez fait une erreur ou souhaitez modifier un élément à votre demande de remboursement en ligne, vous pouvez nous écrire par courriel à [servicesauxentreprises@banquelaurentienne.ca](mailto:servicesauxentreprises@banquelaurentienne.ca) et nous nous assurerons de vous répondre dans les meilleurs délais.